



CENTRE DE RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CRDSC 2013-2014

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU CRDSC, ALLAN J. SATTIN, 31 JUILLET 2014



AVIS :
Toutes les photos de ce Rapport annuel ont été achetées sur des sites Internet offrant des banques de photos libres de droits. Toute ressemblance avec des athlètes réels est fortuite.



Table des matières

- 02** À propos du CRDSC
- 02** Mission et vision
- 03** Message du président du Conseil et de la chef de la direction
- 04** Bilan décennal
- 06** Faits saillants de 2013-2014
- 11** Activités du Secrétariat de règlement des différends 2013-2014
- 12** Statistiques sur les dossiers 2013-2014
- 16** Rapport du vérificateur et états financiers
- 27** Conseil d'administration
- 28** Membres du personnel
- 28** Arbitres et médiateurs



À propos du CRDSC

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du CRDSC (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le CRDSC et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par le ministre d'État (Sports).

Le présent rapport fait le point sur les opérations du CRDSC et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 (la « période »).

MISSION

The mission of the Centre is to provide to the sport community a) a national alternative dispute resolution service for sport disputes; and b) expertise and assistance regarding alternative dispute resolution.

VISION POUR 2012–2016

Le CRDSC est un centre d'excellence reconnu, respecté et accepté à l'échelle nationale, qui utilise les processus de facilitation de règlement, de médiation et d'arbitrage pour régler les conflits dans le milieu sportif; et qui fournit des services d'éducation à tous les ONS [organismes nationaux de sport] et OSM [organismes de services multisports] dans le but de prévenir les différends.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le CRDSC a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle avait besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du CRDSC, pour offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003, le CRDSC a été officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le CRDSC a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Le CRDSC a un effectif de cinq personnes à temps plein, une liste de 42 arbitres et médiateurs, et un Conseil d'administration de douze membres. En moyenne, le CRDSC traite 45 dossiers par an, dont la moitié environ sont reliés à des affaires de dopage. Outre les activités du Tribunal, le CRDSC gère un Centre de ressources pour la prévention des différends fournissant aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire l'incidence ou la gravité des différends sportifs.



Message du président du Conseil d'administration

C'est avec un grand sentiment de fierté que nous présentons notre rapport sur les activités entreprises par le CRDSC au cours de l'exercice financier 2013–2014. Les réalisations décrites dans ce rapport illustrent notre engagement à fournir à la communauté sportive du Canada des services de règlement des différends de calibre mondial et des ressources en matière de prévention des différends facilement accessibles.

Sur le plan de la gouvernance, le CRDSC a accueilli cinq nouveaux administrateurs dans son équipe au cours de la période. Les nouveaux administrateurs ont bénéficié d'une orientation exhaustive et un exercice d'auto-évaluation a été mis en place pour tous les membres du Conseil. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier personnellement les administrateurs sortants de leurs contributions durant leurs mandats, et également pour souligner le leadership et les connaissances que tous les administrateurs apportent au CRDSC.

Puisque le CRDSC célébrera son dixième anniversaire en 2014, il est important de se souvenir de la vision et de l'engagement de tous ceux et celles qui ont aidé à faire du CRDSC le centre d'excellence qu'il est aujourd'hui. Je voudrais remercier en particulier la directrice exécutive et son équipe, qui font un excellent travail, et preuve de beaucoup de professionnalisme et de dévouement pour assurer ces services essentiels à la communauté sportive.

Allan J. Sattin, c. r.
Président du Conseil d'administration du CRDSC

Message de la chef de la direction

Le dixième anniversaire du CRDSC offre une excellente occasion de mettre en lumière les grands progrès réalisés par la communauté sportive pour accroître l'équité dans le sport canadien. Les effets positifs des efforts mis en œuvre par le CRDSC se font sentir désormais à tous les niveaux de notre système sportif, jusqu'aux organismes provinciaux qui souhaitent maintenant se prévaloir de nos services de prévention et de règlement des différends.

L'excellence et l'innovation ont permis au CRDSC de se tailler une réputation internationale de leader et de modèle en règlement des différends dans le milieu du sport. Le succès de nos services de médiation et de facilitation de règlement, notre capacité de mener des procédures rapides et abordables, ainsi que l'esprit visionnaire dont nous avons fait preuve en ayant recours à la technologie pour soutenir les processus de notre tribunal ont encouragé d'autres organismes, dans le monde, à suivre notre exemple.

Le Secrétariat de règlement des différends a été saisi d'un nombre annuel moyen de dossiers, qui comprenaient toutefois une nette majorité de différends reliés la sélection d'équipe et des dossiers liés au dopage moins nombreux, mais plus complexes. L'adoption du Code de conduite pour les arbitres et médiateurs atteste de l'engagement du CRDSC à offrir les meilleurs services possible aux clients et parties prenantes.

Du point de vue opérationnel, la mise en œuvre intégrale de notre stratégie de gestion des risques a permis de perfectionner nos pratiques de gestion et de mieux préparer le CRDSC à faire face au changement et aux défis.

Tout ceci n'aurait pas été possible sans la généreuse contribution de Sport Canada et la nomination par le ministre Bal Gosal de cinq leaders du sport dévoués et passionnés, qui ont uni leurs forces à celles de nos administrateurs actuels pour réaliser les orientations stratégiques de notre organisme. Au nom du CRDSC, recevez nos sincères remerciements pour votre leadership et votre soutien.

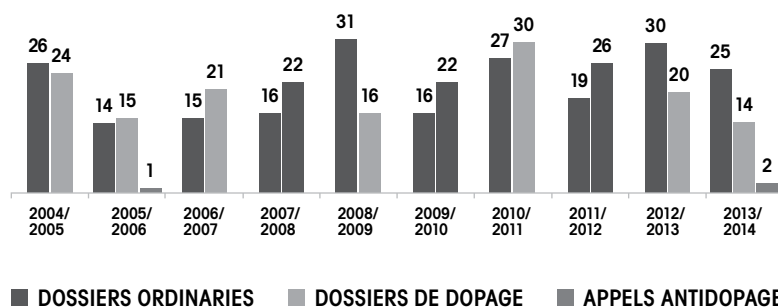
Marie-Claude Asselin
Directrice exécutive et chef de la direction



Bilan décennal

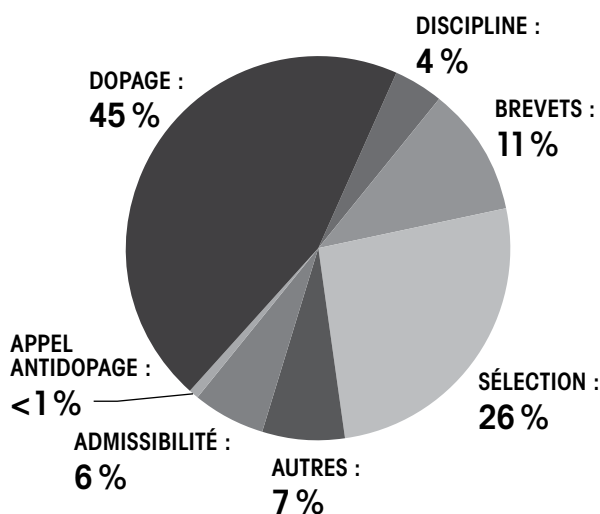
Cette section vous fournit les données statistiques et tendances du tribunal des 10 premières années d'activité du CRDSC, soit du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2014.

DOSSIERS PAR ANNÉE



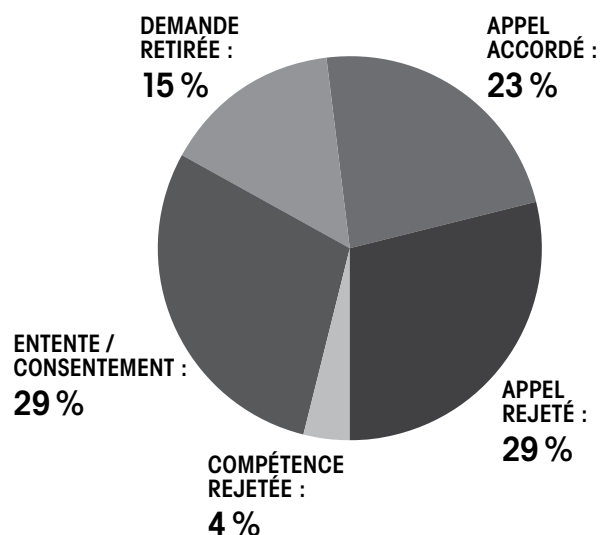
La fréquence des dossiers ordinaires montre une tendance à la hausse lors des exercices financiers durant lesquels ont lieu des Jeux olympiques d'été (2004, 2008 et 2012). Si la hausse totale ne peut être attribuée exclusivement à la sélection de l'équipe olympique canadienne, plusieurs dossiers sont liés à la sélection des athlètes qui participent aux épreuves de qualification olympique. Les dossiers liés au dopage ont été relativement réguliers au fil des années, la pointe observée en 2010–2011 étant largement due à plusieurs dossiers de dopage au sein d'un programme universitaire canadien de football.

TYPES DE DIFFÉRENDS



Une ventilation plus détaillée de ces données statistiques révèle que plus de la moitié des différends dont le Tribunal ordinaire a été saisi sont liés à la sélection d'équipe, les dossiers liés à l'octroi de brevets demeurant le deuxième type de différend le plus courant soumis au CRDSC.

TYPES DE RÈGLEMENT DANS LES DOSSIERS ORDINAIRES

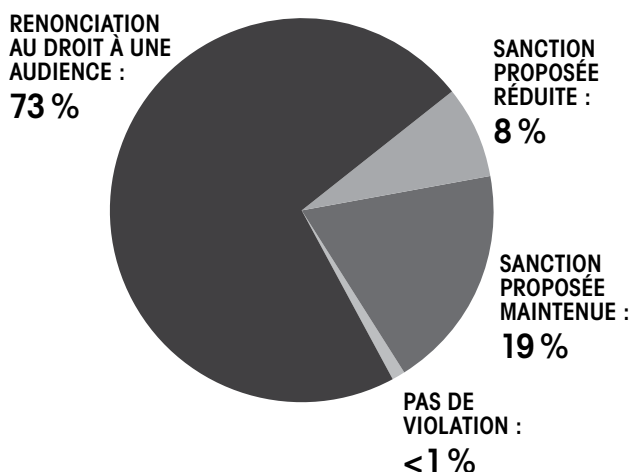


Près de 30 % des différends soumis au Tribunal ordinaire sont réglés par accord consensuel des parties. Il y a eu légèrement plus d'appels rejetés que d'appels accueillis. Dans 4 % des dossiers, l'arbitre a conclu que le CRDSC n'était pas compétent et les différends n'ont donc pas été examinés au fond.



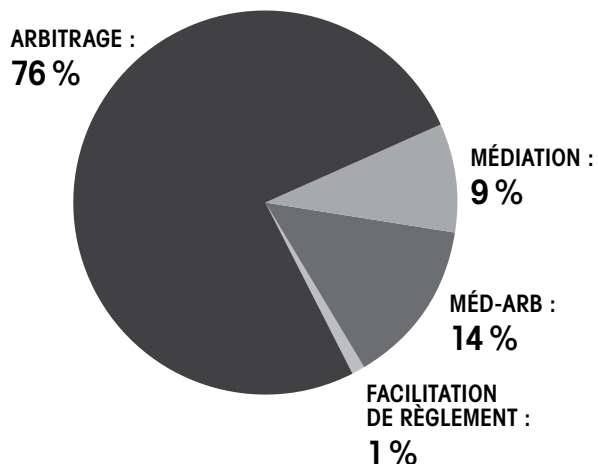
LANGUE DES PROCÉDURES : Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2014, le CRDSC a conduit 15 % de ses dossiers en français et 85 % en anglais. Peu importe la langue de la procédure, conformément à ce qui a été convenu par les parties ou décidé par un arbitre, et nonobstant l'obligation des ONS de servir leurs membres dans les deux langues officielles, le CRDSC tient compte des besoins des parties qui doivent participer à une procédure conduite dans une langue autre que la langue officielle de leur choix. La nomination d'arbitres et de médiateurs bilingues, l'interprétation simultanée et la traduction de documents écrits sont parmi les solutions les plus couramment utilisées pour permettre à toutes les parties de participer pleinement aux procédures.

TYPES DE RÈGLEMENT DANS LES DOSSIERS DE DOPAGE



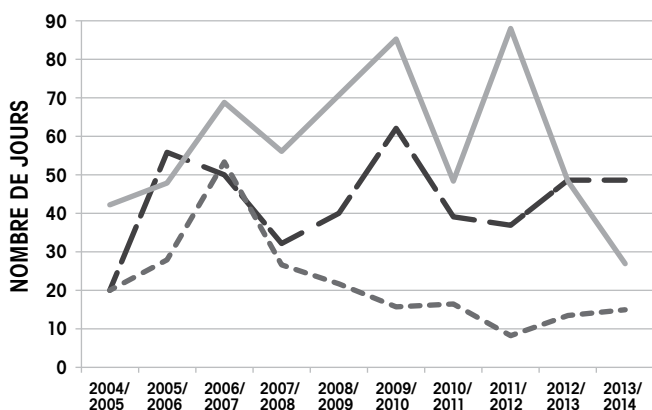
Dans la grande majorité des dossiers soumis au Tribunal antidopage, les personnes accusées d'avoir commis une violation des règles antidopage ont accepté la sanction proposée par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), ce qui a clos le dossier. Pour ce faire, l'intéressé signe un formulaire dans lequel il accepte la sanction proposée et renonce à son droit à une audience devant un arbitre du CRDSC. Les sanctions initialement proposées par le CCES ont été soit maintenues, soit réduites par les arbitres.

PROCESSUS DE RED DEMANDÉ DANS LES DOSSIERS ORDINAIRES



Les parties sont invitées à choisir le mode de règlement qu'elles préfèrent parmi la facilitation de règlement, la médiation, la méd-arb ou l'arbitrage. La plupart du temps, les dossiers sont soumis au CRDSC sous la forme d'une demande d'arbitrage. Si les parties ne parviennent pas à s'entendre sur une autre méthode, l'arbitrage est le processus de règlement extrajudiciaire (RED) utilisé par défaut.

DURÉE MOYENNE DES DOSSIERS



Le CRDSC est fier d'offrir des services de règlement des différends rapides. Les dossiers qui doivent être réglés le plus rapidement sont généralement ceux qui portent sur la sélection d'équipe; lorsque les parties doivent savoir qui montera dans le prochain avion à destination du lieu de compétition, la tenue d'une audience en temps opportun est la seule manière de respecter les principes de justice naturelle. Au cours des cinq dernières années, la durée moyenne des dossiers liés à la sélection d'équipe a été bien inférieure à 20 jours. Les dossiers liés au dopage sont réglés habituellement dans un délai de 30 à 60 jours. Pour les autres différends de nature moins urgente, le CRDSC suit normalement le rythme des parties.

— — — — — DOPAGE
 — — — — — AUTRES
 - - - - - SÉLECTION



Faits saillants de 2013–2014

Réaliser nos objectifs :

OBJECTIF 1 : CONTINUER À OFFRIR LE PLUS HAUT NIVEAU D'EXPERTISE EN RED, EN ASSURANT UNE PRESTATION NOVATRICE ET PROFESSIONNELLE DE SERVICES ET DES RESSOURCES.

1.1 Se pencher sur le renouvellement de la liste des arbitres et médiateurs, et fournir une formation pertinente

Le CRDSC a fourni des séances de perfectionnement professionnel continu aux arbitres et médiateurs sur sa liste lors de sa Conférence de 2013, qui a eu lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Le programme était accrédité par les barreaux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Un partenariat avec l'ADR Atlantic Institute a permis d'attirer un nombre record de participants lors de la partie publique de la conférence. Les membres de la liste ont également participé à des activités de perfectionnement professionnel continu en prenant part à plus de 17 séances d'observations de leurs pairs au cours de la période.

Le Conseil d'administration du CRDSC a prolongé le mandat des membres actuels de sa liste jusqu'au 31 octobre 2014. À la suite d'un appel de candidatures public pour recruter de nouveaux arbitres et médiateurs, 46 professionnels des services de règlement extrajudiciaire des différends (RED) ont été sélectionnés pour accomplir un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2014. Dans le cadre de la Conférence des arbitres et médiateurs du CRDSC de 2014, des séances d'orientation et de formation seront offertes aux nouveaux membres avant leur inscription sur la liste.

1.2 Offrir des services de règlement des différends sur place durant les Jeux du Canada de 2013

Le CRDSC a assisté aux Jeux du Canada de 2013 à Sherbrooke, au Québec. Ses services de règlement des différends ont été sollicités pour régler un différend opposant plusieurs provinces canadiennes et le Conseil des Jeux du Canada. Une audience a eu lieu et une décision arbitrale a été rendue trois heures après le dépôt de la demande d'arbitrage. Le personnel du CRDSC avait également installé son kiosque au Village des athlètes pour distribuer des documents d'information sur la prévention

des différends. Tous les athlètes qui ont participé aux Jeux ont reçu une édition spéciale de la brochure du CRDSC sur les droits et responsabilités des athlètes, publiée spécialement pour les Jeux du Canada de 2013.

1.3 Instaurer un nouveau programme de contrôle de qualité pour les services de règlement des différends du CRDSC


Le nouveau programme de contrôle de la qualité, lancé au cours de la période, a notamment conduit à une révision complète de la Politique de gestion des plaintes et à l'adoption par le Conseil d'administration du CRDSC d'un Code de conduite pour les arbitres et médiateurs. Les deux politiques sont entrées en vigueur en janvier 2014. Un processus formel d'évaluation des services du tribunal doit également être mis en place au cours du prochain exercice financier.

1.4 Optimiser le Portail de gestion des dossiers avec de nouvelles fonctionnalités pour les usagers et administrateurs

Le Portail de gestion de dossiers (PGD) continue à être un précieux outil qui facilite le processus de gestion de dossiers et qui suscite un grand intérêt de la part du milieu sportif et de la communauté des services de RED au Canada et à l'étranger. Le PGD a fait l'objet de mises à niveau au cours de la période, qui ont accru son efficacité administrative et amélioré ses fonctionnalités pour les utilisateurs.

1.5 Offrir une séance d'orientation formelle aux avocats qui participent au programme *Pro Bono*

Un programme d'orientation à l'intention des représentants légaux *pro bono* a été élaboré au cours de la période, comprenant un module distinct sur le rôle du CRDSC en qualité de Tribunal antidopage et de Tribunal d'appel antidopage désignés du Canada. Étant donné les changements importants qu'il est prévu d'apporter au Programme canadien antidopage au cours du prochain exercice financier, le programme d'orientation sera adapté lorsque les modifications pertinentes des règles antidopage et des processus d'audience relatifs aux affaires de dopage auront été confirmées. Le programme d'orientation sera offert à partir de l'automne 2014.



OBJECTIF 2 : ÉLABORER DES NOUVEAUX CONTENUS ET OUTILS POUR INFORMER ET ÉDUIQUER DAVANTAGE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE DU CANADA CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET LES STRATÉGIES EFFICACES DE RÉDUCTION DES RISQUES

2.1 Élaborer un outil de référence pour les gestionnaires de dossiers dans les processus d'appel interne

Dans le cadre du programme d'orientation interactif offert en ligne aux membres de comités d'appel interne, lancé officiellement en novembre 2013, un outil supplémentaire a été conçu pour compléter le module thématique sur la gestion des dossiers. La rédaction du Manuel du gestionnaire de dossiers, se voulant un outil de référence à l'intention des gestionnaires de dossiers dans les processus d'appel internes, est terminée. Le document sera soumis à une approbation finale et à la traduction avant d'être publié au début du prochain exercice.

Le CRDSC a en outre produit une nouvelle publication sur les conflits d'intérêts dans la prise de décisions relatives au sport, en s'inspirant des *Lignes directrices de l'International Bar Association sur les conflits d'intérêts dans l'arbitrage international*, avec la permission de l'IBA. Cet outil fournit des conseils aux administrateurs et décideurs bénévoles des organismes de sport pour repérer et gérer des situations de conflit d'intérêts.

2.2 Créer un guide sur l'audience, afin d'aider les parties non représentées à participer à une procédure du CRDSC

La production de cet outil de référence, qui a pour objet d'aider les parties au cours d'une procédure devant le CRDSC, a été retardée en raison de changements de personnel et de réattribution des responsabilités. Son élaboration a été confiée à un stagiaire du CRDSC, dans le cadre d'un projet qui lui permettra d'obtenir son diplôme de 2^e cycle universitaire dans le domaine du règlement extrajudiciaire des différends. Le guide devrait être mis en ligne au cours du prochain exercice.

2.3 Revoir et mettre à jour le contenu actuel du site Internet, y compris la trousse de politique d'appel


Le personnel du CRDSC surveille constamment le site Internet du CRDSC pour vérifier que ses ressources en ligne sont accessibles et que son contenu est maintenu à jour. Le portail d'information sur les Politiques d'appel, en particulier, doit être actualisé régulièrement afin d'assurer aux visiteurs du site l'accès aux politiques d'appel pertinentes des ONS et OMS. La politique d'appel modèle fait actuellement l'objet d'une révision et d'une mise à jour complètes. Une version simplifiée sera également mise à la disposition des organismes de sport pour les aider à gérer les appels avec moins de ressources.

De nouveaux Faits saillants ont été ajoutés à la section Médias, qui présentent des données statistiques générales du tribunal pour les 10 premières années d'activités du CRDSC. Certaines de ces données sont reproduites à la section Bilan décennal du présent rapport.

Le site Internet du CRDSC a été converti à une technologie plus moderne, qui permet d'héberger ensemble toutes les ressources en ligne interactives récentes et à venir du CRDSC. Le personnel du CRDSC gère maintenant le site Internet de manière autonome au moyen d'un système de gestion du contenu personnalisé de source libre.

2.4 Mettre à profit les médias sociaux pour faire mieux connaître les services et ressources du CRDSC

Le CRDSC a accru son recours aux médias sociaux pour promouvoir ses services et ses ressources, dont des avis des nouvelles décisions, bulletins d'information, appels de candidatures et autres publications. Les analyses révèlent une forte augmentation du trafic sur la page d'entreprise du CRDSC sur LinkedIn ainsi qu'une légère augmentation sur Facebook.



OBJECTIF 3 : ACCROÎTRE L'INTERACTION AVEC LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE AFIN D'ÉLARGIR LA PORTÉE ET ACCROÎTRE L'IMPACT DES EFFORTS DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENTS DES DIFFÉRENDS

3.1 Assurer la présence du CRDSC aux rencontres et événements sportifs pertinents afin d'informer davantage de membres de la communauté sportive du Canada sur la prévention et le règlement des différends sportifs

Le personnel du CRDSC a assisté à des événements de partenaires clés, notamment le Forum d'AthlètesCAN, la conférence du Leadership sportif, la conférence d'Officiels sportifs Canada, le Congrès du comité paralympique canadien et le Sommet ACSV au cours de la période afin de fournir des ressources éducatives et d'interagir avec la communauté sportive du Canada. À l'échelle provinciale, le personnel du CRDSC a également assisté au Rendez-vous des entraîneurs de l'INS-Québec et au Forum Équipe Québec pour distribuer des ressources d'information et de prévention à la communauté sportive du Québec.

Lors de la conférence du Leadership sportif, le CRDSC a dirigé une séance sur les défis rencontrés par les organismes de sport dans la mise sur pied de comités d'appel et dans la formation de bénévoles pour y siéger. De plus, le CRDSC a dirigé plusieurs ateliers sur la prévention et le règlement des différends pendant la période pour divers groupes cibles, dont le personnel de mission des Jeux du Canada 2013, des étudiants en gestion du sport de l'Université d'Ottawa et du Collège Algonquin ainsi que des entraîneurs et administrateurs à l'occasion de la Conférence des entraîneurs des provinces atlantiques à Halifax.

L'assemblée publique annuelle du CRDSC, tenue à Gatineau, au Québec, a attiré des représentants d'ONS et OSM, ce qui a permis à ceux-ci de rencontrer les membres du conseil et du personnel du CRDSC.

3.2 Rechercher des occasions de collaboration afin de maximiser les ressources partagées et de transmettre les principaux messages éducatifs à un plus large auditoire

Le CRDSC a été très actif pour entrer en contact avec de nouveaux partenaires potentiels au cours de l'exercice et pour former des partenariats qui l'aideront à réaliser ses objectifs stratégiques. La Conférence des arbitres et médiateurs du CRDSC de 2013 a été organisée en partenariat avec l'ADR Atlantic Institute pour la partie publique de la conférence. Ce partenariat, qui a été un grand succès à tous les égards, a permis au CRDSC de mieux se faire connaître dans la communauté des services de RED et aux arbitres et médiateurs de sa liste de faire du réseautage. D'autres possibilités de former des partenariats avec des branches provinciales de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada seront étudiées.

L'Association canadienne des entraîneurs et le CRDSC ont conclu une entente pour collaborer à la révision des modules « Gérer les conflits » et « Diriger un sport sans dopage » du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE,) et entamé des discussions pour examiner la possibilité d'organiser la Conférence des arbitres et médiateurs du CRDSC de 2014 en même temps que la conférence du Leadership sportif.

Par ailleurs, le CRDSC a officialisé un partenariat de longue date avec AthlètesCAN en signant un protocole d'entente pour collaborer sur diverses initiatives conjointes qui ont pour but de mieux informer les athlètes canadiens à propos de leurs droits et responsabilités.

Le personnel du CRDSC a distribué des trousseaux d'information à tous les membres du personnel de mission qui étaient présents aux Jeux d'été du Canada de 2013 et pris contact avec tous les OP/TS participants pour leur offrir des ressources en matière de prévention des différends. Plusieurs organismes de sport aux niveaux national et provincial ont commandé des ressources et publications imprimées du CRDSC pour les distribuer à leurs membres. Des discussions ont eu lieu avec ViaSport BC et Sport PEI pour examiner des possibilités de collaboration.

Vers la fin de la période, le CRDSC a également fait des projets pour travailler en collaboration avec le programme Club Excellence afin d'accroître la portée de leurs ressources et réseaux respectifs. Par le biais du programme Club Excellence, le CRDSC pourra fournir

ses outils éducatifs, dans les deux langues officielles, aux organismes de sport et à leurs administrateurs bénévoles, afin de réduire les risques de différends liés au sport grâce à l'élaboration de politiques rigoureuses, à l'application de processus décisionnels justes et à l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance. Le partenariat devrait être officialisé au cours du nouvel exercice.

3.3 Étudier d'éventuelles initiatives qui pourraient être lancées à l'occasion des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto de 2015 ainsi que d'autres possibilités sur la scène internationale

Le CRDSC a présenté à Toronto 2015 et à l'Organisation sportive panaméricaine sa proposition de fournir des services de règlement extrajudiciaires des différends sur place, lors des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto de 2015. Bien qu'il n'y ait pas d'attentes concernant la tenue d'activités officielles à ces Jeux, d'autres possibilités de collaboration entre les deux organismes font actuellement l'objet de discussions informelles.

Des représentants du CRDSC ont été invités à en tant que conférenciers à des événements internationaux au cours de la période. La directrice exécutive a fait une présentation interactive sur le Portail de gestion de dossiers au Forum ODR, un colloque international sur le règlement des différends en ligne qui a eu lieu à Montréal, en juin 2013. La présentation a été suivie de commentaires extrêmement positifs et d'invitations à prendre la parole à d'autres occasions. En juin 2013 également, l'administrateur Frank Fowlie a participé au nom du CRDSC à titre de panéliste sur la médiation dans le sport, au Forum de l'Union internationale des avocats à Prague, en République tchèque.

3.4 Terminer le projet pilote de stages et formuler des recommandations en vue d'un programme permanent

Le projet pilote de stages pendant toute l'année a été évalué au début de la période. Ce programme donne au CRDSC la possibilité d'interagir avec des universités canadiennes et avec des étudiants inscrits à des programmes d'étude pertinents aux activités du CRDSC. Ce programme est intéressant pour le CRDSC, dont les projets avancent grâce au travail fourni par les étudiants, et pour les stagiaires qui en retirent une expérience de travail utile. L'initiative a été approuvée et le programme de stage deviendra permanent à compter de l'automne 2013, à condition que le financement nécessaire soit disponible.

OBJECTIF 4 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE GESTION ET DE GOUVERNANCE TRANSPARENTES ET RESPONSABLES

4.1 Implanter et tester le nouveau système de gestion des risques et revoir les politiques financières en conséquence

Le système de gestion des risques a été mis en œuvre intégralement au cours de la période. Un examen de la grille des risques à la fin de la période a révélé que la majeure partie des risques résiduels se situaient dans le bas de l'échelle, entre assez important et négligeable, et que l'efficacité des mesures de contrôle était jugée excellente ou solide dans la plupart des cas. Les mesures recommandées par les consultants ont été mises en place afin que le niveau de risque en général soit jugé acceptable par le Conseil d'administration du CRDSC.

Le CRDSC a soumis sa Politique d'administration financière à un examen approfondi afin de s'assurer que ses processus financiers sont à jour et efficaces. Le Conseil d'administration a adopté la politique révisée en novembre 2013.

Avec l'aide d'un expert-conseil, le CRDSC a élaboré et adopté un plan de relève pour le poste de directeur exécutif/chef de la direction. Le projet de développement comprenait une consultation des principales parties prenantes du CRDSC et une revue des processus existants. Le plan propose une stratégie et des outils appropriés pour assurer une transition harmonieuse en cas de vacance, prévue ou soudaine, à ce poste.

4.2 Offrir un programme d'orientation du conseil après les nouvelles nominations et mettre en œuvre une évaluation formelle du conseil

Cinq (5) nouveaux administrateurs et un nouveau président du Conseil ont été nommés par le ministre d'État (Sports) au cours de la période. Les nouveaux administrateurs ont suivi une séance d'orientation en septembre 2013. Tous les administrateurs ont reçu un exemplaire du Manuel du Conseil d'administration du CRDSC, un nouveau document qui offre un aperçu de l'organisme et de sa structure de gouvernance, une description des responsabilités des membres et des présidents des comités, des références aux politiques et documents clés de l'organisme, ainsi qu'un outil d'auto-évaluation.



Le Conseil d'administration a également tenu une réunion en personne en mars 2014 et un conférencier invité a offert une présentation en guise de perfectionnement professionnel. Les administrateurs ont passé en revue les résultats de leur premier exercice d'auto-évaluation. L'outil d'auto-évaluation sera amélioré et le processus aura lieu dorénavant annuellement.

4.3 Vérifier que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le CRDSC est signataire

Le Rapport annuel 2012–2013 a été présenté au ministre d'État (Sports) en juillet 2013 et l'Assemblée publique annuelle a eu lieu à Ottawa le 27 septembre 2013.

Un commis-comptable sous contrat a fourni des services de comptabilité au CRDSC au cours de la période. La firme Colins Barrow LLP, Comptables agréés et conseillers, a vérifié les comptes et transactions financières du CRDSC et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du CRDSC le 10 juin 2014. Le Rapport du vérificateur a été approuvé par le Conseil d'administration du CRDSC le 15 juillet 2014. Le Rapport du vérificateur, qui se trouve à la page 16 du présent rapport, déclare que les politiques du CRDSC sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et que le CRDSC est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution de Sport Canada au CRDSC pour la période s'élevait à **1 000 000 \$**. Les états financiers approuvés montrent que les dépenses correspondantes ont atteint un total de **959 597 \$**, réparti comme suit :

- **174 333 \$** pour les frais d'administration : bureau, gouvernance et communications;
- **39 568 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : incluant la traduction de documents et de décisions du CRDSC;
- **331 156 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et prévention; et
- **414 540 \$** pour les ressources humaines : incluant les honoraires professionnels et salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du CRDSC.

Le coût des activités du tribunal a dépassé les montants prévus au budget au cours des derniers exercices financiers. Le caractère imprévisible du nombre et de la complexité des dossiers qui seront soumis au tribunal représente un défi, chaque année, au moment où le CRDSC doit planifier son budget pour déposer sa demande de subvention. En 2013–2014, le coût des activités a dépassé de 32 773 \$ le montant prévu au budget, mais une fois encore, la direction du CRDSC a réussi à compenser ce dépassement grâce à un suivi financier et à des mesures de contrôle strictes dans d'autres domaines d'activités, et au report de dépenses prévues qui n'étaient pas urgentes. De sorte qu'un excédent des revenus sur les dépenses, de **45 154 \$**, a été dégagé pour la période et sera rendu à Sport Canada.

Le CRDSC a également généré des revenus indépendants de 9 002 \$ au cours de la période.

Comme l'exige l'article 32 de la *Loi*, le Plan d'entreprise du CRDSC pour l'exercice 2014–2015 a été soumis au ministre d'État (Sports) le 28 février 2014. Le Plan indique que le CRDSC prévoit : (i) continuer à offrir des services de prévention et de règlement des différends sportifs simples, professionnels et axés sur le client (ii) développer de nouvelles ressources pour aider les parties et représentants juridiques à mieux comprendre les processus de règlement des différends du CRDSC; (iii) fournir des outils innovateurs et des ressources éducatives afin d'aider les membres de la communauté sportive canadienne à prévenir les différends et, lorsqu'ils surviennent, les gérer plus équitablement; (iv) établir de nouveaux partenariats pour élargir la portée des initiatives et publications sur la prévention des différends; et (v) exercer une gestion et une gouvernance transparentes et responsables. Le Plan d'entreprise présente un budget qui prévoit des dépenses de 1 000 000 \$, soit : 128 500 \$ pour l'administration, 40 000 \$ pour les langues officielles, 342 000 \$ pour les opérations et 489 500 \$ pour les ressources humaines.

Au cours de la période, le CRDSC s'est conformé à toutes ses obligations juridiques et contractuelles.

Activités du secrétariat de règlement des différends 2013–2014

Au cours de la période, le CRDSC a été saisi de 41 nouveaux dossiers.

Le Tribunal ordinaire a reçu 26 nouvelles demandes qui portaient sur des questions telles que la sélection d'équipes, l'octroi de brevets aux athlètes, la discipline et des questions de gouvernance. Sept (7) de ces dossiers étaient de nature urgente et ont été réglés en trois (3) jours ou moins. Avant les Jeux olympiques d'hiver de Sotchi 2014, le CRDSC a été saisi de cinq (5) appels qui portaient sur la sélection de membres de l'équipe olympique. La sélection des membres de l'équipe paralympique 2014 n'a pas soulevé de différend.

Quatre (4) dossiers ont été réglés par consentement des parties et 21 dossiers ont été tranchés par décision arbitrale, alors qu'une (1) demande a été retirée. À partir de la date à laquelle le CRDSC a été saisi d'une demande, le délai moyen pour rendre une décision arbitrale était de 20 jours; la durée moyenne des dossiers réglés par consentement des parties était de 18,5 jours.

Le Tribunal antidopage a été saisi de 13 nouvelles allégations de violation des règles antidopage, dont trois (3) ont été tranchées par décision arbitrale. Dans les huit (8) autres dossiers, les athlètes ont renoncé à leur droit à une audience et accepté la sanction proposée par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport. Deux (2) dossiers étaient toujours en cours de règlement au moment de

l'impression de ce rapport. Le délai moyen de règlement des dossiers reliés au dopage a été de 53 jours. Il convient de noter que dans trois (3) dossiers qui devaient être tranchés par arbitrage, les athlètes ont décidé, quelques jours seulement avant le début de chacune des audiences prévues, de renoncer à leur droit à une audience.

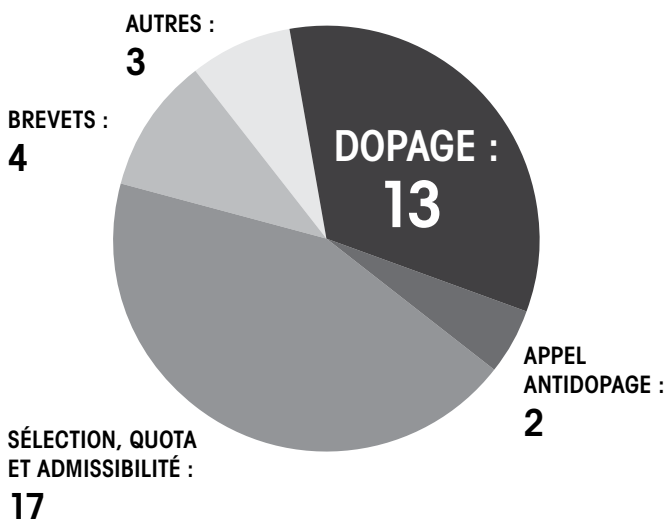
Deux (2) appels en matière de dopage ont été déposés devant le CRDSC au cours de la période. L'un (1) d'eux a été retiré par l'athlète et dans l'autre cas un arbitre juridictionnel a conclu que le CRDSC n'avait pas compétence parce que l'appel avait été déposé après le délai prévu au Programme canadien antidopage.

Les nouveaux dossiers provenaient de 20 sports différents dont cinq (5) ont donné lieu à trois (3) dossiers ou plus au cours de la période. Tous les différends liés au sport soumis au CRDSC au cours de la période ont été gérés de manière équitable et efficace, conformément aux normes les plus élevées de la pratique de médiation et d'arbitrage.

Les parties aux procédures du CRDSC ont profité de conseils et services juridiques gratuits en faisant appel au programme *pro bono* du CRDSC. Les statistiques partielles obtenues par le CRDSC suggèrent que, pendant la période, les avocats de la liste *pro bono* du CRDSC ont assisté des parties dans au moins 30 dossiers, leur faisant ainsi économiser un total d'au moins 200 000 \$ en frais juridiques.

TYPES DES DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au CRDSC étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

DISCIPLINE	NOMBRE DE DOSSIERS
Lutte.....	7
Canoë-kayak.....	5
Football.....	3
Taekwondo.....	3
Snowboard.....	3
Athlétisme.....	2
Ski de fond.....	2
Cyclisme.....	2
Judo.....	2
Patinage de vitesse.....	2
Natation.....	2

Les sports qui ont donné lieu à un seul différend soumis au CRDSC étaient : bobsleigh, cricket, escrime, haltérophilie, rugby, rugby en fauteuil roulant, soccer, tir, et volleyball.

Statistiques sur les dossiers 2013–2014

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 13-0193 Division ordinaire Arbitrage	Karaté	Admissibilité	Officiels	Richard. W. Pound	255 jours (18 janvier au 30 septembre 2013)	Entente de règlement	Louise R. Guerrette (Officiels) Michaël Bardagi (ONS)
SDRCC 13-0198 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	James W. Hedley	51 jours (17 avril au 7 juin 2013)	Appel rejeté	Johanne Imbeau (GC)
SDRCC 13-0199 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Graeme Mew	62 jours (1 ^{er} mai au 2 juillet 2013)	Appel accordé	Emir Crowne (Athlète) Peter Lawless (ONS)
SDRCC 13-0200 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	Stephen L. Drymer	31 jours (3 juin au 4 juillet 2013)	Appel accordé	
SDRCC 13-0201 Division ordinaire Arbitrage	Cricket	Sélection	Athlètes	Stewart McInnes	3 jours (24 juin au 27 juin 2013)	Appel rejeté	
SDRCC 13-0202 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	John Harrison Welbourn	1 jour (3 juillet au 4 juillet 2013)	Appel rejeté	
SDRCC 13-0203 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Entraîneur	Steven C. Gaon	8 jours (31 juillet au 8 août 2013)	Entente de règlement	
SDRCC 13-0204 Division ordinaire Arbitrage	Volleyball	Discipline	OPS	Stephen L. Drymer	2 jours (6 août au 8 août 2013)	Appel rejeté	
SDRCC 13-0205 Division ordinaire Arbitrage	Taekwondo	Sélection	Athlète	Ross C. Dumoulin	6 jours (6 août au 12 août 2013)	Appel accordé	
SDRCC 13-0206 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Dopage	Athlète	Richard H. McLaren	6 jours (12 septembre au 18 septembre 2013)	Appel accordé	James Bunting & Chantelle T. Spagnola (Athlète)
SDRCC 13-0207 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Admissibilité	Athlète	Michel G. Picher	60 jours (19 octobre au 18 décembre 2013)	Appel accordé	
13-0208 Division ordinaire Arbitrage	Taekwondo	Gouvernance	OPS	Carol Roberts (juridictionnel)	10 jours (25 octobre au 4 novembre 2013)	Appel rejeté	
SDRCC 13-0209 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Graeme Mew	36 jours (7 novembre au 13 décembre 2013)	Appel accordé	Emir Crowne (Athlète) Annie Bourgeois (Partie affectée) Peter Lawless (ONS)
SDRCC 13-0210 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Julie Duranceau	22 jours (18 novembre au 10 décembre 2013)	Entente de règlement	John Curtis (Athlète) Don McClean (ONS)
SDRCC 13-0211 Division ordinaire Arbitrage	Bobsleigh	Sélection	Athlète	Graeme Mew	9 jours (18 novembre au 27 novembre 2013)	Appel rejeté	Emir Crowne (Athlète) Paul Greene (Partie affectée) Sarah Storey (ONS)



Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Membre ayant déposé la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentant juridique
SDRCC 13-0212 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-Kayak	Brevet	Athlète	Allan J. Stiff	32 jours (25 novembre au 27 décembre 2013)	Entente de règlement	Don McClean (ONS)
SDRCC 13-0213 Division ordinaire Arbitrage	Tir	Sélection	Athlète	Richard. W. Pound (juridictionnel)	38 jours (2 décembre 2013 au 9 janvier 2014)	Appel rejeté	LeeAnn L. Cupidio (ONS)
SDRCC 13-0214 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Robert Décarry	4 jours (5 décembre au 9 décembre 2013)	Appel accordé	Louise R. Guerrette (Athlète) Jake Caboff (Athlète)
SDRCC 14-0215 Division ordinaire Arbitrage	Escrime	Sélection	Athlète	Jane H. Devlin	19 jours (2 janvier au 21 janvier 2014)	Appel accordé	Emir Crowne (Athlète) Annie Bourgeois (ONS)
SDRCC 14-0216 Division ordinaire Arbitrage	Judo	Brevet	Athlète	David Bennett	12 jours (9 janvier au 21 janvier 2014)	Entente de règlement	
SDRCC 14-0217 Division ordinaire Arbitrage	Ski de fond	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	2 jours (22 janvier au 24 janvier 2014)	Appel accordé	
SDRCC 14-0218 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	John Harrison Welbourn	1 jour (23 janvier au 24 janvier 2014)	Appel rejeté	
SDRCC 14-0219 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Carol Roberts	0 jours (24 janvier 2014)	Appel rejeté	
SDRCC 14-0220 Division ordinaire Arbitrage	Ski de fond	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	0 jours (26 janvier 2014)	Demande retirée	Brian Ward (Athlète)
SDRCC 14-0221 Division ordinaire Arbitrage	Taekwondo	Sélection	Athlète	John Harrison Welbourn	15 jours (18 février au 5 mars 2014)	Appel accordé	
SDRCC 14-0222 Division ordinaire Arbitrage	Rugby	Autre	Club	Richard. W. Pound	7 jours (14 mars au 21 mars 2014)	Appel accordé	
SDRCC 14-0223 Division ordinaire Arbitrage	Natation	Autre	Athlètes	Larry Banack	64 jours (24 mars au 27 mai 2014)	Appel accordé	Benoit Girardin (ONS)

Statistiques sur les dossiers 2013–2014

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Résultat	Représentant juridique
SDRCC DT 13-0193 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète		46 jours (26 avril au 11 juin 2013)	Renonciation	James Bunting & Kristin Jeffery (Athlète), David Lech & Luisa Ritacca (CCES)
SDRCC DT 13-0194 Tribunal antidopage Arbitrage	Lutte	Athlète	Patrice M. Brunet	96 jours (10 avril au 15 juillet 2013)	Sanction : suspension de 2 ans	David Lech (CCES)
SDRCC DT 13-0195 Tribunal antidopage Arbitrage	Natation	Athlète	Stephen L. Drymer	125 jours (2 mai au 4 septembre 2013)	Sanction : suspension de 11 mois	Morgan Martin (Athlète) Yann Bernard, Annie Bourgeois & David Lech (CCES)
SDRCC DT 13-0196 Tribunal antidopage Arbitrage	Lutte	Athlète		5 jours (8 mai au 13 mai 2013)	Renonciation	
SDRCC DT 13-0197 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète		12 jours (27 juin au 9 juillet 2013)	Renonciation	
SDRCC DT 13-0198 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Barbara Cornish	(16 juillet 2013)	En cours	David Lech (CCES)
SDRCC DT 13-0199 Tribunal antidopage Arbitrage	Rugby en fauteuil roulant	Athlète		46 jours (29 juillet au 13 septembre 2013)	Renonciation	James Bunting & Nicholas Van Exan (Athlète) Luisa Ritacca (CCES)
SDRCC DT 13-0200 Tribunal antidopage Arbitrage	Judo	Athlète		79 jours (13 août au 31 octobre 2013)	Renonciation	
SDRCC DT 13-0201 Tribunal antidopage Arbitrage	Cyclisme	Athlète		76 jours (25 octobre 2013 au 9 janvier 2014)	Renonciation	Derek A. Schmuck & Jordan Fletcher (Athlète), David Lech & Alexandre Malfas (CCES)
SDRCC DT 13-0202 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		17 jours (19 novembre au 6 décembre 2013)	Renonciation	Jordan Goldblatt (Athlète)
SDRCC DT 13-0203 Tribunal antidopage Arbitrage	Canoë-Kayak	Athlète	Richard H. McLaren	23 jours (31 mars au 23 avril 2014)	Sanction : suspension de 2 mois	Andrew Carlson (Athlète) Justin Safayeni & Luisa Ritacca (CCES)
SDRCC DT 13-0204 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		62 jours (19 décembre 2013 au 19 février 2014)	Renonciation	
SDRCC DT 14-0205 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète		(9 mai 2014)	En cours	Jordan Goldblatt (Athlète) David Lech (CCES)

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL D'APPEL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Membre ayant déposé l'appel	Arbitre	Durée de la procédure	Résultat	Représentant juridique
SDRCC DAT 13-0002 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Lutte	Athlète	Andrew D. McDougall (juridictionnel)	21 jours (15 juillet au 5 août 2013)	Compétence rejetée	Emir Crowne (Athlète) David Lech (CCES)
SDRCC DAT 13-0003 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Lutte	Athlète		30 jours (3 septembre au 3 octobre 2013)	Demande retirée	David Lech (CCES)



Rapport du vérificateur et états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

États de la situation financière

États de l'évolution des actifs nets

États des résultats

États des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du **Centre de règlement des différends sportifs du Canada**, qui comprennent le bilan aux 31 mars 2014, ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, de même qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Centre de règlement des différends sportifs du Canada** aux 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2014, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Collins Barrow Montreal S.E.N.C.R.L. / LLP ¹

Montréal (Québec)
Le 16 juillet 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A114616

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	184 611 \$	173 540 \$
Débiteurs	500	750
Taxes de vente à recevoir	23 160	16 998
Frais payés d'avance	12 525	15 286
	<u>220 796</u>	<u>206 574</u>
Immobilisations (note 4)	<u>16 795</u>	<u>21 546</u>
	<u><u>237 591</u></u> \$	<u><u>228 120</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	122 055 \$	150 660 \$
Apport à payer, sans intérêt et remboursable sur demande (note 6)	45 154	11 329
	<u>167 209</u>	<u>161 989</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	16 795	28 553
Non affectés	53 587	37 578
	<u>70 382</u>	<u>66 131</u>
	<u><u>237 591</u></u> \$	<u><u>228 120</u></u> \$

AU NOM DU CONSEIL:

_____, *Administrateur*

_____, *Administrateur*

Voir les notes complémentaires

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	<u>Investis en immobilisations</u>		<u>Non affectés</u>		<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Solde, au début de l'exercice	21 546	\$	44 585	\$	66 131	\$	62 676	\$
Excédent des produits (insuffisance de l'actif) sur les charges	(5 353)		9 604		4 251		3 455	
Investissements en immobilisations	<u>602</u>		<u>(602)</u>		<u>-</u>		<u>-</u>	
Solde, à la fin de l'exercice	<u>16 795</u>	\$	<u>53 587</u>	\$	<u>70 382</u>	\$	<u>66 131</u>	\$

Voir les notes complémentaires

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTATS DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2013		2012	
Produits				
Apport (note 6)	1 000 000	\$	980 222	\$
Autre revenu	9 002		7 300	
Remboursement de l'apport excédentaire (note 6)	<u>(45 154)</u>		<u>(11 329)</u>	
	<u>963 848</u>		<u>976 193</u>	
Charges				
Générales et administratives				
Honoraires professionnels	35 573		83 279	
Loyer	49 637		49 442	
Frais de déplacements	21 596		17 382	
Promotion et communications	20 258		8 023	
Frais de bureau	10 871		26 896	
Frais de réunions	7 945		16 454	
Assurance	9 299		9 088	
Frais de représentation	8 442		1 377	
Téléphone et télécommunications	5 254		4 759	
Amortissement	5 353		6 634	
Intérêts et frais bancaires	<u>105</u>		<u>384</u>	
	<u>174 333</u>		<u>223 718</u>	
Ressources humaines				
Salaires et avantages sociaux	385 645		377 157	
Formation	18 871		13 149	
Honoraires professionnels	<u>10 024</u>		<u>1 199</u>	
	<u>414 540</u>		<u>391 505</u>	
Langues officielles				
Traduction des décisions	28 222		24 562	
Traduction des documents	<u>11 346</u>		<u>13 382</u>	
	<u>39 568</u>		<u>37 944</u>	
Exploitation				
Frais reliés aux différends	212 773		215 889	
Formation des arbitres et médiateurs	60 833		13 150	
Frais reliés à l'éducation	<u>57 550</u>		<u>90 532</u>	
	<u>331 156</u>		<u>319 571</u>	
	<u>959 597</u>		<u>972 738</u>	
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (note 6)	<u>4 251</u>	\$	<u>3 455</u>	\$

Voir les notes complémentaires

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2013		2012
Activités d'exploitation			
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	4 251	\$	3 455 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement d'immobilisations	<u>5 353</u>		<u>6 634</u>
Total des rajustements	9 604		10 089
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des débiteurs	250		(551)
(Augmentation) diminution des taxes de vente à recevoir	(6 162)		32 123
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	2 761		(3 020)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(28 605)		(16 660)
Augmentation (diminution) apports à payer	<u>33 825</u>		<u>(40 803)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>11 673</u>		<u>(18 822)</u>
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(602)</u>		<u>(3 082)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	11 071		(21 904)
Trésorerie et équivalents, début de l'exercice	<u>173 540</u>		<u>195 444</u>
Trésorerie et équivalents, fin de l'exercice	<u><u>184 611</u></u>	\$	<u><u>173 540</u></u>

Voir les notes complémentaires

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

1. Nature des activités

Le 19 mars 2003, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada («CRDSC») a été incorporé selon la *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (Loi C-12). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants :

En français – Centre de règlement des différends sportifs du Canada

En anglais – Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution des différends sportifs.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif présentés à la Partie III du Manuel de l'ICCA et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés d'éléments d'actif et de passif, sur la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels aux dates des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours des périodes de déclaration. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. L'organisme se sert d'estimations lors de la comptabilisation de certains éléments comme les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile du matériel.

b) Constatation des produits

L'organisme comptabilise les apports selon la méthode du report. Selon cette méthode, les apports affectés aux charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés à titre de produits durant période où les charges connexes sont engagées. Un apport est dit affecté lorsqu'il fait l'objet d'une affectation stipulant l'utilisation des ressources à une fin déterminée. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou deviennent à recevoir s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et si leur réception est raisonnablement assurée.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

(d) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

L'organisme comptabilise ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent l'encaisse, débiteurs et les taxes de vente à recevoir.

Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les créditeurs et charges à payer et l'apport à payer.

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation en présence d'indicateurs d'une perte de valeur. Lorsque survient un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier ou du groupe d'actifs en question, une baisse de valeur est comptabilisée dans le bénéfice net.

3. Liquidités affectées

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 143 229 \$ (2013 – 141 920 \$) provenant du financement de Sport Canada qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisés à son gré.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

4. Immobilisations corporelles

	2014			2013
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	48 956 \$	39 345 \$	9 611 \$	12 014 \$
Équipement informatique	35 940	28 756	7 184	9 532
	<u>84 896 \$</u>	<u>68 101 \$</u>	<u>16 795 \$</u>	<u>21 546 \$</u>

5. Comptes fournisseurs et charges à payer

Des retenues salariales totalisant environ 14 375 \$ (2013 – 14 500 \$) sont comprises dans les créiteurs et charges à payer.

6. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme s'est vu accordé 1 000 000 \$ (2013 – 980 222 \$) en assistance financière de Sport Canada. Le solde total a été inclus dans les produits. Au 31 mars 2014, il existe un solde net à payer à Sport Canada de 45 154 \$ (2013 - 11 329 \$) enregistré dans les états financiers.

L'excédent de contribution à rembourser est constitué des montants suivants :

	2014	2013
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	4 251 \$	3 455 \$
Remboursement de l'apport excédentaire	<u>45 154</u>	<u>11 329</u>
Produits avant ajustement des apports	49 405	14 784
Autre revenu (net des charges)	(9 002)	(7 007)
Amortissement	5 353	6 634
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	<u>(602)</u>	<u>(3 082)</u>
Remboursement de l'apport excédentaire et apport à payer	<u>45 154 \$</u>	<u>11 329 \$</u>

L'organisme est économiquement dépendant des apports gouvernementaux pour ses opérations financières.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2014

7. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation venant à échéance le 30 novembre 2017.

Les paiements minimums futurs exigibles annuellement pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2015	53 091	\$
2016	53 091	
2017	53 091	
2018	<u>35 394</u>	
	<u>194 667</u>	\$

8. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CRDSC est nommé par le ministre d'État (Sports). Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil du CRDSC doit comprendre un minimum de trois athlètes, un entraîneur, un représentant d'une fédération nationale de sport et un représentant d'un organisme de grands Jeux. Collectivement, ils doivent démontrer une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS (au 31 mars 2014)

ALLAN J. SATTIN (Calgary, AB)
Président du conseil d'administration (*depuis le 13 juillet 2013*)
Président du comité exécutif
(*Le président est membre de tous les comités mis à part le Comité de vérification et de finance*)

LUC ARSENEAU (Dieppe, NB)
Comité de communication et technologie
Comité des ressources humaines

JEAN R. DUPRÉ (Montréal, QC) (*depuis le 13 juillet 2013*)
Comité exécutif
Comité des ressources humaines
Comité international

MIRAY CHESKES GRANOVSKY (Toronto, ON)
Présidente du Comité des plaintes
Comité exécutif
Comité des services de RED
Comité international

DASHA PEREGOUDOVA (Toronto, ON)
(*depuis le 13 juillet 2013*)
Comité de vérification et de finance
Comité des plaintes
Comité des ressources humaines

MICHAEL A. SMITH (Ottawa, ON)
Comité exécutif
Comité des services de RED
Comité international

ANTHONY WRIGHT (Vancouver, BC)
(*depuis le 13 juillet 2013*)
Comité des services de RED
Comité de communication et technologie
Comité international

MARIE-CLAUDE ASSELIN (Saint-Hubert, QC)
Directrice exécutive et chef de la direction
(*La directrice exécutive est membre d'office du Conseil et de tous les comités*)

DAVID DE VLIAGER (Calgary, AB) (*depuis le 13 juillet 2013*)
Président du comité de vérification et de finance
Comité exécutif
Comité des services de RED
Comité des plaintes

FRANK FOWLIE (Genève, Suisse)
Président du comité international
Comité des services de RED
Comité de communication et technologie

MARG MCGREGOR (Ottawa, ON) (*depuis le 13 juillet 2013*)
Présidente du comité de communication et technologie
Comité des ressources humaines
Comité international

JOHN REID (Ottawa, ON)
Président du Comité des ressources humaines
Comité de vérification et de finance

JUDITH ANN TUTTY (Mississauga, ON)
Présidente du comité des ressources humaines
Comité de communication et technologie
Comité des plaintes

Les administrateurs suivants ont terminé leur dernier mandat le 12 juillet 2013 :

CARLA QUALTROUGH (présidente)
ANNE BENEDETTI
CLAYTON MILLER
AIMABLE NDEJURU

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du CRDSC : www.crdsc-sdrcc.ca



Personnel

Le CRDSC a un effectif de cinq personnes employées à temps plein, dont la directrice exécutive et chef de la direction, **MARIE-CLAUDE ASSELIN**, et :

LIANE MENDELSON, Adjointe administrative

TANYA GATES, Chef des opérations

CYNTHIA COLAS LIVERNOIS, Coordonnatrice d'éducation et de communication (*depuis le 28 octobre 2013*)

CATHERINE MEINRATH, Gestionnaire de dossiers (*depuis le 12 mai 2014*)

JULIE STRONACH, Coordonnatrice d'éducation et de communication (*jusqu'au le 27 septembre 2013*)

MARJHA THÉNOR BEAUCHAMPS, Gestionnaire de dossiers (*jusqu'au le 24 janvier 2014*)

NATHALIE LABELLE, Gestionnaire de dossiers (*du 10 février au 14 avril 2014*)

Commis-comptable : **DANIELLE COMEAU** (consultante) a été engagée à contrat comme commis-comptable pour la période.

Vérificateur : Le cabinet **COLLINS BARROW**, comptables agréés, a été nommé par le Conseil d'administration comme vérificateur indépendant pour la période 2013–2014.

Arbitres et médiateurs

Arbitres et médiateurs jusqu'au 31 mars 2014, par province:

ALBERTA

Vanessa Gray (Médiatrice)

Roger Gunn (Médiateur)

Ian R. MacDonald (Médiateur)

John Harrison Welbourn (Arbitre)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Barbara Cornish (Médiatrice et Arbitre)

Carol L. Roberts (Arbitre)

John P. Sanderson (Médiateur et Arbitre)

Tricia C.M. Smith (Arbitre)

MANITOBA

James W. Hedley (Arbitre)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Cayley Jane Thomas (Médiatrice et Arbitre)

NOUVELLE-ÉCOSSE

Peter J. Mackeigan (Médiateur)

L'Honorable Stewart McInnes (Médiateur et Arbitre)

ONTARIO

Greg Ambrozic (Médiateur)

Larry Banack (Arbitre)

Roger Beaudry (Médiateur)

David Bennett (Médiateur)

David I. Bristow (Médiateur et Arbitre)

Rick Brooks (Médiateur)

Jane H. Devlin (Médiatrice et Arbitre)

Ross C. Dumoulin (Arbitre)

Hugh L. Fraser (Arbitre) (*jusqu'au 22 novembre 2013*)

Steven C. Gaon (Médiateur)

Paul Denis Godin (Médiateur)

Kathleen J. Kelly (Médiatrice)

Andrew D. McDougall (Arbitre)

Richard H. McLaren (Arbitre)

Graeme Mew (Médiateur et Arbitre)

Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)

Michel G. Picher (Médiateur et Arbitre)

Anne Sone (Médiatrice)

Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)

George W. Taylor (Médiateur)

QUÉBEC

Dominique F. Bourcheix (Médiatrice)

Patrice M. Brunet (Arbitre)

Robert Décary (Arbitre)

Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)

Julie Duranceau (Médiatrice)

L. Yves Fortier (Arbitre)

L'Honorable Paule Gauthier (Médiatrice et Arbitre)

L'Honorable Marc Lalonde (Médiateur)

Richard W. Pound (Arbitre)

Janie Soublière (Arbitre)

François Tremblay (Arbitre)





CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

1080, Beaver Hall, Suite 950, Montréal (Québec) H2Z 1S8

Numéros locaux : T : 514-866-1245 F : 514-866-1246

Numéros sans frais : T : 1-866-733-7767 F : 1-877-733-1246



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

www.crdsc-sdrcc.ca